

. GRATTEPANCHE .

S.O.S ORCHIDÉES



Anémone pulsatilla



Ophrys apifera



*Les coteaux calcaires:
des milieux menacés.*

Alain...

LE CONSEIL MUNICIPAL

1

Le conseil municipal s'est réuni les 11 décembre, 26 mars, et 25 avril. Au cours de ces réunions il a été décidé:



1 VOTE DES TAUX DES 4 TAXES

Pour 1991 les conseillers ont décidé de continuer le rééquilibrage des 4 taxes, en prenant comme références les moyennes, départementale et nationale. La taxe d'habitation sera donc en diminution d'environ 7%.

Année	Taxe d'habitation	Taxe foncière sur le bâti	Taxe foncière sur le non bâti	taxe Profes
1983	22,42	19,15	41,02	9,05
1990	19,90	17,30	42,70	9,58
1991	18	16,61	40,99	9,20

Le taux de la taxe d'habitation a diminué de 20% depuis 1983 et celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 13%

Ces deux impôts touchent directement tous les ménages.

2 LE BUDGET 1991 -

En 1991 les dépenses d'investissement prélevées sur le fonctionnement (article 83 du budget) s'élèvent à 132 277 F soit 7 fois plus qu'en 1983. Grâce à la compression des dépenses, à l'augmentation de la D.G.F et malgré une diminution relative des contributions directes, nous avons la possibilité de réaliser 7 fois plus de travaux d'aménagement.

* DETAIL DU CHAPITRE 64

Participation au S I V O M de Boves (voirie).....	51 445 F
Participation au S I V O M d'Ailly sur Noye (collège, ordures ménagères, aide sociale).....	45 426 F
Participation au S I S (regroupement pédagogique).	51 217 F
Contingent d'aide sociale départementale.....	14 000 F
Contingent pour service incendie.....	10 753 F

SECTION de FONCTIONNEMENT - Vue d'ensemble				
		Pour mémoire - budget précédent	Propos.	Votes
D E P E N S E S				
		436.170	537.277	537.277
60	Denrées et Fournitures	8.500	6.000	6.000
61	Frais de personnel	99.000	63.000	63.000
62	Impôts et taxes	2.000	3.000	3.000
63	Travaux et services ext.	79.000	77.000	77.000
64	Participations et cont.	123.500	173.841	173.841
65	Allocations-Subventions	4.000	5.700	5.700
66	Frais de gestion gén.	52.175	47.195	47.195
67	Frais financiers	32.495	29.264	29.264
68	Dotations aux amortiss.			
69	Charges except.			
82	Charges antérieures			
83	Prélèv. pour dép. d'inv.	35.500	132.277	132.277
R E C E T T E S				
		436.170	537.277	537.277
70	Prod. de l'exploitation			
71	Produits domaniaux	28.500	30.000	30.000
72	Produits financiers			
73	Recouvrements-Subv.	1.000		
74	Dotations de l'Etat	171.470	232.427	232.427
75	Impôts indirects	200	550	550
76	Impôts autres que contr.			
77	Contributions directes	235.000	274.300	274.300
78	Trav. d'équip. en régie			
79	Produits exceptionnels			
82	Produits antérieurs			

SECTION d' INVESTISSEMENT - Vue d'ensemble				
		Pour mémoire - budget précédent	Propos.	Votes
D E P E N S E S				
			168.027	168.027
06	Déficit d'invest. reporté			
13	Frais extraordinaires		1.200	1.200
16	Remboursement d'emprunts		30.393	30.393
18	Règlement de dettes			
21	Acquis. de biens m. et imm.		23.000	23.000
23	Travaux / Bât. / Génie civ.		102.000	102.000
25	Prêts et avances			
26	Acquis. / Titres et valeurs			
27	Dépôts et cautionn. versés			
29	Dépenses imprévues		11.434	11.434
R E C E T T E S				
			168.027	168.027
06	Excédent d'invest. reporté			
10	Subventions d'équipement		15.750	15.750
11	Prélèv. sur rec. de fonct.		132.277	132.277
13	Amortiss. / Frais extraord.			
14	Partic. / Trav. d'équipement		20.000	20.000

3 LES TRAVAUX COMMUNAUX

Le conseil municipal a décidé de financer en 1991:

- * L'aménagement du garage communal en abribus.
- * L'aménagement du carrefour du cimetière entre la route d'Estrées et le chemin rural dit "la dessous".
- * Le fauchage courant juin des bas côtés des voies communales.
- * La mise en place d'une barrière interdisant la circulation des 2 roues dans le chemin de l'école.
- * Les études préalables pour l'aménagement de la place de l'église.
- * L'achat de fleurs :
A ce propos tout le monde sera d'accord pour féliciter et remercier Monsieur DELOISON Serge qui, bénévolement, a conçu et aménagé le devant de la mairie;

Merci également à Mme GOURGUECHON, à Mr NAVARRE D, et aux conseillers qui entretiennent les bacs à fleurs et l'arbre de la liberté.

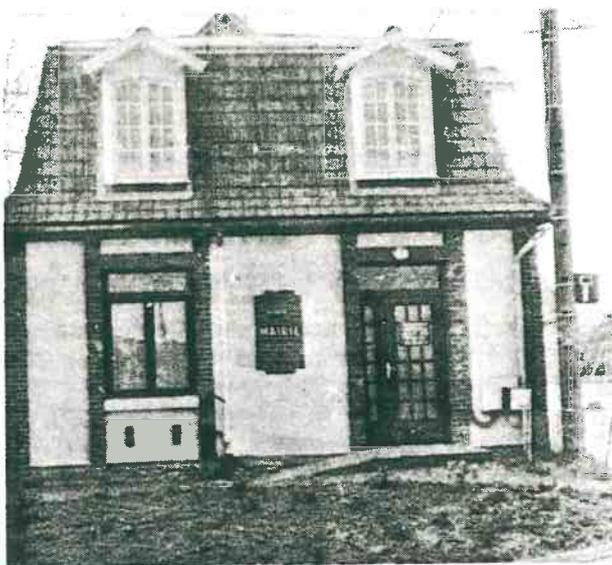
Merci à tous ceux qui font un effort de fleurissement de leur propriété.

Grattepanche « dans le coup »

Les élus et les habitants ont réussi à faire de Grattepanche un village « dans le coup ». Depuis 1988 la taxe d'habitation et non-bâti sont en baisse. Entre 1989 et 1990 les taux ont baissé de 2,5 %, cela ne freine absolument pas le développement du village. Aussi, il a été le premier du canton à informatiser sa mairie, la commune a par ailleurs connu une augmentation de la population de 33 % depuis 1983.

Le centre du village est occupé par l'église, la mairie et l'école. Il y a quelques années, ces bâtiments étaient en triste état. En 1984, l'école devait fermer faute d'occupation, un regroupement scolaire s'est créé avec Rumiigny. L'école du village est sauvée. En septembre 1991, Hébecourt va les rejoindre. Les locaux de l'école ont subi une réfection complète, toutes les finitions ont été faites par les habitants. Une cantine s'est créée ainsi qu'une halte-garderie. Cela a permis d'embaucher deux personnes pour le service.

Pour l'église, deux choix étaient possibles : la démolition ou la remise en état. On a opté pour la deuxième possibilité. Les travaux entrepris ont revalorisés le site. A l'intérieur, les statues et les éléments de décoration ont été



Des rosiers pour agrémenter la mairie.

décapés et nettoyés par les villageois.

La mairie quant à elle a déjà bénéficié d'une première tranche de travaux, la deuxième va être engagée prochainement encore si le gros œuvre est fait par l'entreprise, le papier peint, la peinture, les revêtements sont posés par sept conseillers volontaires.

A l'extérieur, un parterre de fleurs a remplacé le vieux muret. Sur le plan social, les aînés sont choyés : installa-

tion de télé alarme, mais aussi livraison de repas chauds le midi, en même temps que ceux de la cantine. Ce service fonctionne très bien.

A noter, pour la deuxième année consécutive, qu'un centre aéré ouvrira au mois de juillet pour soulager les mamans. Avec peu d'argent, beaucoup d'idées et la volonté des habitants, on peut réussir à faire de son village un endroit où il fait bon vivre. Grattepanche le prouve !

- * L'acquisition par expropriation de la parcelle AB 15 à l'état d'abandon depuis de nombreuses années.
- * L'aménagement d'une petite partie du chemin du tour de ville, côté Oresmaux, pour des problèmes d'écoulement des eaux pluviales.

4 LES DOSSIERS EN COURS

41 LE DENEIGEMENT:

Suite à la dernière tempête de neige, le conseil municipal a de nouveau étudié les différentes possibilités de déneigement. Après en avoir délibéré, il a été décidé de rechercher, avec les communes de Sains en Amiénois et d'Estrées qui possèdent une lame, les meilleures solutions pour que les deux liaisons soient dégagées, en même temps, sur toute leur longueur.

42 AMENAGEMENT DU BATIMENT MAIRIE ECOLE

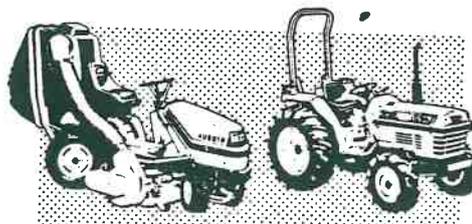
La dernière tranche de travaux concernant l'aménagement du couloir a été réalisée pendant les vacances de printemps. Il ne reste plus que quelques finitions.

L'ensemble du bâtiment a donc été remis à neuf depuis 1985 date du début des travaux à l'école. Ce bâtiment comprend:

- * La salle de classe, avec préau fermé et sanitaires.
- * Une salle de réunion pour le conseil municipal au dessus de la classe, mise à disposition des élèves pendant les heures scolaires, des associations, des réunions de commissions, des réunions privées sur simple demande auprès du secrétariat de mairie.
- * Une mairie comprenant une pièce secrétariat accueil et un bureau.
- * Un appartement comprenant une grande pièce avec coin cuisine, une chambre, une salle de bain, une entrée, une cave.

43 INSTALLATION D'UNE MENUISERIE

Le conseil municipal, par dérogation au règlement de constructibilité, a autorisé l'implantation d'une menuiserie artisanale dans un ancien bâtiment agricole situé à l'entrée de la commune d'Estrées (parcelle ZA 19). Une autorisation provisoire a été délivrée sitôt la réunion de conseil permettant à l'artisan de s'installer dans les meilleurs délais. Malheureusement cet artisan n'a pas donné suite à son projet et a annulé son permis de construire en cours d'instruction par les services de la D.D.E (direction départementale de l'équipement)



SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE
DE GRATTEPANCHE - RUMIGNY

SIEGE SOCIAL : MAIRIE GRATTEPANCHE - 80680

- Depuis la rentrée scolaire, la garderie et la cantine fonctionnent dans des locaux neufs loués au syndicat par la commune de Rumigny.

- Dès le mois de septembre la cantine a connu un vif succès, tandis que les effectifs de la garderie ne correspondaient pas à ceux prévus par l'étude préalable. Au fil des mois, le nombre d'heures de garderie n'a pas cessé de progresser, démontrant ainsi la qualité des services proposés par le syndicat.



- Le syndicat scolaire a un budget 1991 de 280 000 F. Il emploie 4 personnes à temps partiel et est géré par trois conseillers municipaux de chaque commune, tous bénévoles. Il s'occupe, de la gestion du regroupement pédagogique, du transport scolaire, de la garderie, de la cantine, du centre aéré, de la fourniture de repas aux adultes.

- Au 30 Avril dernier le bilan était le suivant :
- . 1285 repas servis aux enfants
 - . 276 repas portés aux adultes
 - . 364 petits déjeuners
 - . 3835 heures de garderie

DU NOUVEAU A LA PROCHAINE RENTREE

La commune d'HEBECOURT va rejoindre notre syndicat scolaire à la prochaine rentrée. Ceci aura pour effet d'améliorer les conditions pédagogiques de notre regroupement, puisque nous passerons de 3 à 4 classes.

La classe d'Hébécourt est très confortable et particulièrement bien adaptée pour recevoir les enfants de maternelle.

- A HEBECOURT la petite et la moyenne section de maternelle avec mademoiselle BOIDIN assistée de madame ROUSSELLE
- A RUMIGNY La grande section de maternelle et le cours préparatoire avec madame BOUTIN
- A GRATTEPANCHE Le cours élémentaire 1 et 2 avec monsieur GOURGUECHON
- A RUMIGNY Le cours moyen 1 et 2 avec madame BARREAU

CENTRE AERE

Le syndicat scolaire de Grattepanche-Rumigny et la commune d'Hébécourt ont décidé d'organiser un centre aéré du 8 juillet au 2 août 1991. Ce centre fonctionnera à Rumigny dans les locaux scolaires et le terrain attenant.



Il est possible cette année d'assurer la garderie du matin et du soir ainsi que le service de restauration le midi.

(les horaires seront définis en fonction de vos demandes)
 (les activités proposées seront fonction du nombre d'enfants)
 Les enfants seront encadrés par des animateurs diplômés.

AGE REQUIS: de 2 ans $\frac{1}{2}$ (propre) à 14 ans

DATES: du 8 Juillet au 2 août soit 4 semaines du Lundi au Vendredi

COUT: 1 semaine: 150 F 2 semaines: 270 F
 3 semaines: 370 F 4 semaines: 450 F
 Garderie (AV 9 H et après 17 H 30) 4 F de l'heure
 Repas 20 F

AIDES POSSIBLES:

- Caisse d'allocations familiales
- Mutualité sociale agricole
- Comité d'entreprise
- Association familiale



BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom de Famille :

Prénoms	date de naissance	semaine 1 08 au 12	semaine 2 15 au 19	semaine 3 22 au 26	semaine 4 29 au 02
.....
.....

Signature



A Rumigny Grattepanche Hébécourt

C'est autour d'une centaine de personnes que les maires des trois communes du regroupement pédagogiques ont inauguré officiellement

la cantine et la garderie de l'école de Rumigny. M. Delécolle, maire de Rumigny en a relaté brièvement la petite histoire.

En septembre 1991, le syndicat de regroupement pédagogique accueillera la

commune d'Hébécourt. M. Hanin, maire de Grattepanche a souligné que les travaux ont été pris en charge intégralement par la commune de Rumigny. M. Delécolle a déploré l'absence de subvention du conseil général.

Grattepanche-Rumigny : heureux les enfants !



Les enfants sont heureux.

La garderie péri-scolaire de Rumigny accueille les enfants de Grattepanche, ceux de Rumigny et bientôt ceux d'Hébécourt. L'initiative en revient au syndicat intercommunal scolaire qui a pour but de maintenir les écoles dans les villages. Une réussite qui joint l'utile à l'agréable. Utile pour les parents, puisqu'ils peuvent déposer les enfants dès 7 h le matin pour les reprendre au plus tard à 19 h. Appréciable pour les mamans qui travaillent. Le prix est modique, (4F de l'heure), comparé à celui d'une nourrice.

Agréable enfin pour les enfants. Le grenier de l'école a été aménagé tout spécialement. Une salle pour jouer, un coin repos, une cuisine, les toilettes... le tout bien éclairé et très gai. On peut même après un repas profiter de la pelouse qui entoure

l'école. Pour les enfants c'est vraiment un lieu privilégié.

Au cours de l'inauguration officielle les parents d'élèves se sont montrés particulièrement satisfaits du système.

M. Hanin, président du syndicat et maire de Grattepanche, a donné quelques renseignements sur le fonctionnement lors de cette inauguration.

Le syndicat emploie cinq salariés à temps partiel, une secrétaire, une assistante maternelle et trois personnes pour l'encadrement des enfants. Avec un budget de 280 000 F, il a été servi 1 285 repas enfants. 276 repas adultes. 364 petits déjeuners. Pour la garderie on comptabilise 3 835 heures de garde.

Dès la rentrée, les enfants de la commune d'Hébécourt viendront se joindre à ceux de Grattepanche et de Rumigny.

GRATTEPANCHE RUMIGNY HEBECOURT

Le syndicat scolaire de Grattepanche, Rumigny et la commune d'Hébécourt ouvre un centre aéré du 8 juillet *u 2 août. Le centre fonctionnera dans les locaux scolaires de Rumigny et sur le terrain attenant.

Cette année, la garderie du matin et du soir ainsi que le service de restauration du midi seront assurés. Les horaires seront définis en fonction des demandes et les activités proposées dépendront du nombre d'enfants. L'encadrement est assuré par des animateurs diplômés.

Les enfants sont reçus dès deux ans et demi et jusqu'à quatorze ans.

On peut demander des aides auprès de la caisse d'allocations familiales, la mutualité sociale agricole, les comités d'entreprises et les associations familiales.

Les inscriptions sont prises dans les mairies des trois communes.

EN BREF

RUMIGNY GRATTEPANCHE HEBECOURT

Les écoles des trois communes du regroupement pédagogique organisent une journée portes ouvertes le samedi 25 mai de 10 h à 11 h 30. Vers midi, l'inauguration officielle de la cantine et la garderie de Rumigny.

L
A
R
E
V
U
E
D
E
P
R
E
S
S
E

A PROPOS DE

L'ASSOCIATION FAMILIALE

Voir la délibération du conseil municipal du 22 juin 1990, sur le dernier bulletin, qui proposait à l'association familiale de racheter la salle, de faire les travaux nécessaires au confort, à la salubrité, à la sécurité, et de la remettre à disposition de l'association familiale, des autres associations et des habitants.

Sept mois plus tard, sans nouvelles de ce projet, des membres de l'association familiale composant la majorité se sont légalement réunis et ont décidé la vente de la salle à la commune. Des démarches ont été entreprises auprès du notaire, pour la réalisation de cette opération.

A partir de janvier des travaux ont été effectués dans la salle par quelques membres non signataires du projet de vente, au mépris des règles les plus élémentaires sur le fonctionnement d'une association familiale.

Insultes, calomnies, grossièretés, brutalités: c'est le résumé de ce que nous avons reçu lors de la réunion du 19 avril; échanger deux idées fût impossible. Une autre réunion du même type a eu lieu le 3 mai.

Dans ces conditions il me paraît difficile d'envisager une solution constructive.

Le conseil municipal avait la possibilité de dégager une somme de 90 000 F au budget primitif de cette année (voir article 83 de la section fonctionnement du budget primitif 1991) ce qui, compte tenu des subventions, de la récupération de la T V A permettait de réaliser, au plus tôt, environ 250 000 F de travaux sans emprunt ni impôts supplémentaires.

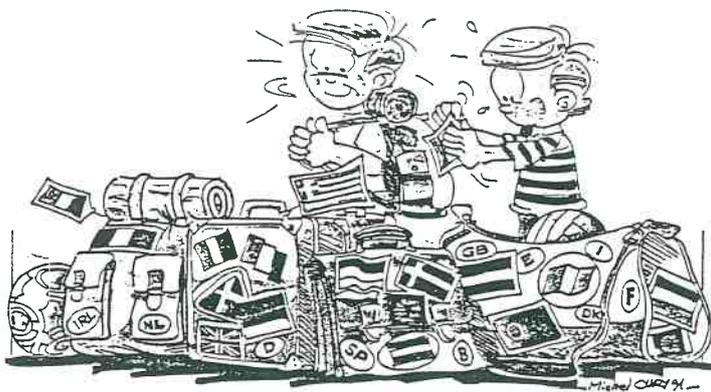
A vous de juger si les intérêts de la collectivité sont dans la proposition du conseil municipal ou dans l'attitude des quelques membres bien connus de l'association familiale.

Maintenant la question reste posée.

* Doit on attendre pour utiliser la salle dans des conditions acceptables que l'AFR ait les moyens de réaliser les travaux de chauffage et sanitaires indispensables? les règlements en vigueur ne permettent pas l'utilisation des W C de l'école par un autre public que le public scolaire.

* Doit on construire une nouvelle salle sachant par ailleurs que deux salles dans une même commune sont source de "zizanie"?

HANIN J C



VACANCES SCOLAIRES

Zone A : Académies de Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes et Toulouse.

Zone B : Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Lyon, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen et Strasbourg.

Zone C : Académies de Créteil, Paris et Versailles.

En zone A, Grenoble aura cependant des vacances décalées en 1992 en raison des jeux olympiques d'Albertville : du 7 au 25 février 1992 pour les congés de février et du 18 avril au 4 mai pour ceux de printemps.

VACANCES DE NOEL 1991

Zone A-B-C : Du samedi 21 décembre 1991 après la classe au lundi 6 janvier 1992 au matin.

VACANCES D'HIVER

Zone A : Du samedi 15 février 1992 après la classe au lundi 2 mars 1992 au matin.

Zone B : Du samedi 22 février 1992 après la classe au lundi 9 mars 1992 au matin.

Zone C : Du samedi 29 février 1992 après la classe au lundi 16 mars 1992 au matin.

VACANCES DE PRINTEMPS

Zone A : Du samedi 11 avril 1992 après la classe au lundi 27 avril 1992 au matin.

Zone B : Du samedi 18 avril 1992 après la classe au lundi 4 mai 1992 au matin.

Zone C : Du samedi 25 avril 1992 après la classe au lundi 11 mai 1992 au matin.

VACANCES D'ETE

Zone A-B-C : Du mercredi 8 juillet 1992 après la classe au jeudi 10 septembre 1992 au matin.

VACANCES DE LA TOUSSAINT

Zone A-B-C : Du samedi 24 octobre 1992 après la classe au lundi 2 novembre 1992 au matin.

VACANCES DE NOEL 1992

Zone A-B-C : Du samedi 19 décembre 1992 après la classe au lundi 4 janvier 1993 au matin.

A l'école maternelle et élémentaire, l'organisation du temps scolaire pourra varier localement

Dès la rentrée scolaire 1991, le conseil d'école pourra adapter l'organisation de l'année, de la semaine et/ou de la journée scolaire, en adoptant, dans le cadre du projet d'école, un projet d'organisation du temps scolaire différent de celui défini nationalement par arrêté ministériel. Le projet doit être adressé à l'inspecteur de l'Education nationale qui le transmettra à l'inspecteur d'académie, revêtu de son avis et de celui de la commune dans laquelle est située l'école. L'inspecteur d'académie s'assurera que le projet recueille l'adhésion d'une large majorité. Il diffusera l'information et mènera la concertation avec les personnes responsables d'activités culturelles, sportives, sociales et les autorités responsables de l'instruction religieuse. Il veillera à l'harmonisation des projets d'aménagement du temps scolaire entre les écoles maternelles et élémentaires relevant du même périmètre scolaire et tiendra compte des contraintes inhérentes aux transports scolaires.

L'inspecteur d'académie prendra sa décision (valable trois ans) et la notifiera à l'inspecteur de l'Education nationale et au directeur d'école. Il en informera la ou les collectivités locales concernées, ainsi que les partenaires consultés.

Les aménagements prévus ne peuvent avoir pour effet : de modifier le nombre de périodes de travail et de vacances des classes, l'équilibre de leur alternance ou de réduire la durée effective totale des périodes de travail ; de réduire ou d'augmenter, sur une année scolaire, le nombre d'heures d'enseignement, ainsi que leur répartition par groupes de disciplines ; d'organiser des journées scolaires dont les horaires d'enseignement dépassent six heures et des semaines scolaires dont les horaires dépassent vingt-sept heures ; de porter la durée de la semaine scolaire à plus de cinq jours. Le projet ne devra pas non plus porter atteinte à l'exercice de la liberté de l'instruction religieuse.

Décret du 22 avril 1991 - Education nationale - J.O. du 24 avril 1991, page 5 408.

Information

**COMMUNIQUE DES SERVICES VETERINAIRES
DE LA SOMME**

CAMPAGNE DE VACCINATION DES RENARDS CONTRE LA RAGE

Une campagne de vaccination par voie orale des renards aura lieu au printemps 1991 dans le département de la Somme à l'initiative du Ministère de l'Agriculture, financée par l'Etat et le Conseil Général. Elle intéressera une zone de 2 500 km2 située au sud d'une ligne reliant ABBEVILLE-AMIENS-ROYE.

La vaccination des renards se fait par ingestion d'un vaccin contenu dans des appâts. L'appât utilisé en France est fabriqué industriellement à partir de graisses animales et de farine de poisson. Il se présente sous forme d'une tablette de couleur marron mesurant environ 4 cm de côté, à laquelle est incorporée une capsule de vaccin. Les appâts sont stockés et distribués à l'état congelé. Leur décongélation dégage une odeur nauséabonde mais très attirante pour le renard.

Le vaccin est constitué par un virus vivant. Pour cette raison, les appâts ne doivent pas être touchés à mains nues. Les personnes qui en auront accidentellement manipulé seront invitées à consulter un centre de traitement antirabique. Des affiches fournies par la Direction des Services Vétérinaires et placées dans les lieux publics rappelleront ces consignes et indiqueront l'adresse et le numéro de téléphone du centre de traitement antirabique le plus proche.

Les appâts seront largués d'un hélicoptère à raison de 12 à 15 par km2, sauf au-dessus des zones d'habitations et des bois et forêts. L'opération sera renouvelée à l'automne 1991, puis une nouvelle fois au printemps 1992 de façon que les territoires retenus soient traités 3 fois à 6 mois d'intervalle.

Les campagnes de vaccination des renards qui se dérouleront dans la Somme à partir du 18 Mars prochain s'inscrivent dans le cadre d'un programme national d'éradication de la rage. En 1991, il est prévu de traiter sur tout le front de rage 76 500 km2. Les départements concernés sont au nombre de 30, entres autres : SEINE-MARITIME, OISE, AISNE, NORD. Les zones traitées seront étendues progressivement pour couvrir l'ensemble du territoire national infecté d'ici environ 5 ans.

La vaccination par voie orale des renards est pratiquée en Europe depuis 1978. Elle est recommandée par l'Organisation Mondiale de la Santé et l'Office International des Epizooties. Bien conduite et bien surveillée, elle est très efficace et ne présente aucun risque pour l'environnement, l'homme ou les animaux domestiques.

Il est rappelé à cette occasion que les chiens et les chats doivent être identifiés par tatouage et vaccinés. D'autre part, pour augmenter les chances d'efficacité de l'opération de vaccination des renards, il est demandé de ne pas laisser divaguer les carnivores domestiques pendant les opérations de largage ainsi que pendant la période de 3 semaines qui y fait suite.

Tous renseignements complémentaires sur cette campagne pourront être obtenus auprès de la Direction des Services Vétérinaires. (Tél. 22.91.15.15).

A V I S

LUTTE CONTRE LA RAGE

**Vous êtes dans une zone de vaccination
expérimentale des renards contre la rage,
par voie orale.**

**Des appâts en tablettes de 4 cm
de couleur marron ont été distribués
aux alentours**

**NE LES TOUCHEZ PAS
NE LES RAMASSEZ PAS**

En cas de contact accidentel, consultez :

Le Centre Antirabique de l'Hôpital d'Amiens
☎ 22.66.80.00

ou

La Direction des Services Vétérinaires de votre département
☎ 22.91.15.15



LES BRUITS DE VOISINAGE



EXTRAITS

DE L'ARRETE PREFECTORAL

DU 4 FEVRIER 1991

(affiché en Mairie) signé Bernard Grasset

ARTICLE 4: Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que:

* Du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H et de 14 H 30 à 19 H 30

* Les samedis de 9 H à 12 H de 15 h à 19 H

* Les dimanches et jours fériés de 10 H à 12 H



SECRETARIAT DE MAIRIE

Pendant les vacances, le secrétariat de mairie sera ouvert tous les lundis de 17 h 30 à 19 h à partir du 15 juillet. Reprise des horaires normaux le 22 août.

Monsieur le Maire sera absent du 10 juillet au 15 août. Pendant cette période vous pouvez contacter:

* Mademoiselle Marie Madeleine POCHOLLE du 10 juillet au 29 juillet

* Monsieur Gérard RYON du 29 juillet au 15 août



ASSOCIATION

" Pour la Sauvegarde du
Patrimoine et de l'Environnement
Grattepanchois "

La préservation
de notre patrimoine naturel
est de la responsabilité de chacun
Tous ensemble, préservons
les coteaux calcaires à orchidées

Grattepanche : les amoureux des larris se retrouvent



L'équipe est prête pour les découvertes.

Mercredi soir, une trentaine d'amoureux de la nature se sont retrouvés à Grattepanche dans le cadre des journées de l'environnement. L'Association pour la sauvegarde du patrimoine et de l'environnement grattepanchois, la Société linéenne et le conservatoire des sites naturels de Picardie ont organisé une sortie sur le site des larris. La faune et la flore sont très riches dans ces endroits.

« Il y a des orchidées, des anémones pulsatilles, des

papillons spécifiques, des champignons rares comme les hygrophores, des insectes et des mollusques liés à ce genre de flore » a précisé Maurice Duquet, du groupe environnement-protection ornithologique de Picardie.

De son côté, Thierry Rigaux, du conservatoire de Picardie a attiré l'attention des participants sur l'envoi d'un courlis de terre, oiseau très rare en voie de disparition. Enfin, Marcel Douchet, de la Société linéenne, a

expliqué comment reconnaître les graminées. Chacun s'est précipité pour découvrir « son » orchidée. Les quelques gouttes de pluie n'ont en rien entamé l'enthousiasme des participants. On peut aller voir les larris à Grattepanche. Mais on peut aussi admirer au conservatoire des sites naturels de Picardie, 43, chemin du Halage, à Amiens, une très belle aquarelle représentant ces coteaux calcaires appelés larris.

GRATTEPANCHE

L'association pour la sauvegarde du patrimoine et de l'environnement grattepanchoise (A.S.P.E.G.) organise une sortie le mercredi 5 juin. Rendez-vous à 20 h devant la mairie du village ou à 20 h 15 directement sur le site des Larris. Les commentaires seront faits par M. Marcel Douchet, membre de la société Linéenne de Picardie. Cette sortie est faite dans le cadre des journées de l'environnement en accord avec le conservatoire des sites naturels de Picardie.



Orchis singe

S.O.S

*Les coteaux calcaires:
des milieux refuges.*

Actuellement, en Picardie, une vingtaine d'espèces d'orchidées trouvent refuge dans les pelouses des coteaux calcaires qui accueillent également de nombreuses autres espèces végétales et animales, notamment des insectes, particulièrement rares et menacés.

ORCHIDÉES

*Les coteaux calcaires:
des milieux menacés.*

Les pelouses calcaires sont de véritables vestiges du passé ; elles sont le résultat d'un pâturage séculaire, ovin le plus souvent. Aujourd'hui, ce patrimoine est en perte de vue et ce, par suite :

- de l'abandon du pâturage (les coteaux se boisent alors et perdent leur spécificité et leur richesse).
- mais aussi, du boisement artificiel, de la mise en culture, de l'ouverture de carrières, du moto-cross,...

A Grattepanche

« Après la pluie, vient le beau temps ». Une citation qui s'est avérée bien juste dimanche. Après la pluie du matin, c'est sous le soleil que se sont retrouvés les Grattepanchois et les autres, sur les larris. L'association pour la sauvegarde du patrimoine et de l'environnement Grattepanchois (A.S.P.E.G.) a organisé une randonnée-découvertes. Cette randonnée a fait traverser aux participants la « Montagne des Grès » pour arriver dans une vallée



parallèle à celle de Grattepanche où se trouve un autre larris très différent. Très peu de genévriers y poussent,

mais beaucoup d'orchidées s'y plaisent. Découverte aussi : ce bois de châtaigniers après la prise d'eau de Grattepanche

GRATTEPANCHE

L'Association pour la sauvegarde des pierres et de l'environnement grattepanchois (A.S.P.E.G.), programme une sortie pique-nique pour le dimanche 9 juin. Cette journée détente se déroulera sur les larris grattepanchois. On verra ainsi le travail réalisé par les Grattepanchois afin de maintenir ce site en état.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Paul Belzat, tél. 22.42.70.53.

Préserver les espèces menacées, nécessite de préserver leurs milieux.

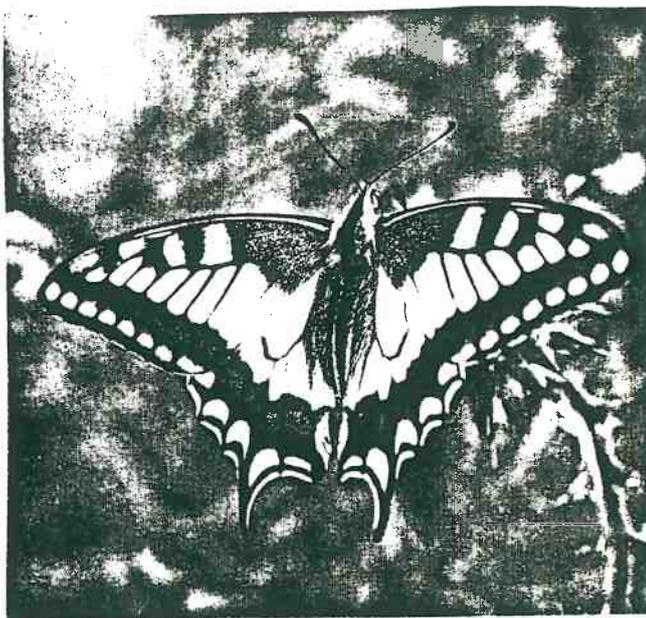
C'est pourquoi le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie veut acquérir, avec la participation du public, des coteaux calcaires afin de sauvegarder ces éléments irremplaçables de notre patrimoine.

Les modes de gestion à mettre en œuvre, seront définis avec le concours d'un conseil scientifique pluridisciplinaire.

Le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie

Constitué à l'initiative de scientifiques et de naturalistes, il a pour objectif de sauvegarder et de valoriser les richesses biologiques, écologiques et paysagères de Picardie. Pour cela il obtient la maîtrise des espaces naturels les plus précieux (marais, coteaux calcaires, tourbières...) par l'acquisition, par la location ou par des conventions de gestion.

Pour chaque site, la gestion à mettre en œuvre est définie avec le concours de son conseil scientifique.



Machaon

S.O.S. orchidées.

Sauvons les coteaux calcaires à orchidées.

OUI, je souhaite participer à l'acquisition de coteaux calcaires à orchidées.
Je m'associe à l'action du Conservatoire des Sites Naturels de Picardie et fais un don de :

100F 200F 500F Autre..... F

NOM _____ Prénom _____
Adresse _____
Code Postal [] [] [] [] Ville _____
Téléphone _____

(un certificat de déductibilité fiscale vous sera envoyé)

Tout don donne lieu à une réduction d'impôt égale à 40% de la somme versée
(dans la limite de 1,25% du revenu imposable du donateur et de 2% du chiffre d'affaires des entreprises.)

Bulletin et don à envoyer au:

Conservatoire des Sites Naturels de Picardie - Ile aux fagots, 43 chemin de halage, 80000 AMIENS.
Chèque, postal ou bancaire, à libeller à l'ordre du Conservatoire des Sites Naturels de Picardie
(CCP 216667 C LILLE : compte spécialement ouvert pour cette souscription).

ECOLE DE GRATTEPANCHE-RUMIGNY

FÊTE DE L'ÉCOLE

30 JUIN 1991



COOPÉRATIVE SCOLAIRE
DE GRATTEPANCHE - RUMIGNY